



INFO CSE MED

15 Décembre 2023

DÉCLARATION CFDT



Madame la Présidente,

Depuis ce lundi 11 décembre, les salariés de la DDR Méditerranée, vos salariés, sont terriblement affectés par l'immense mépris que la Direction leur inflige par son attribution d'une PPV d'un montant ridicule en rapport à leur investissement quotidien constant et aux bénéfices de l'entreprise.

A l'issue d'une première réunion de négociation - négociation qui n'en a que le terme - la Direction impose encore un chantage indigne d'une entreprise comme la notre : signature d'une PPV minimaliste ou rien !

Les DRH se transmettent le relais, les DG se passent le flambeau mais aucun enseignement n'est tiré ! Ce dédain envers vos forces vives continue et s'intensifie.

Ce mépris envers les femmes et les hommes qui font tourner l'entreprise avec une activité commerciale toujours aussi soutenue permettent à ses dirigeants peu glorieux de partir en retraite avec un bien beau parachute...

L'entendez-vous cette colère qui grogne ?

Toute l'année, ce fut un marathon sans répit pour chacun d'entre eux pour accomplir leurs objectifs et missions malgré des outils défaillants, des injonctions contradictoires de la ligne managériale ne récoltant que stress et épuisement, confirmé depuis par un rapport d'expertise sans équivoque.

Preuve en est, l'année n'est pas encore achevée que les salariés du réseau ont déjà une pression énorme pour vendre des comptes enfants avant le 15 janvier prochain, terminer les MCTC au 31 décembre à 100% etc.

Et tout cela pourquoi ?

Pour 500€ de prime !! Un pourboire, voilà ce que la Direction propose pour accompagner ses salariés face à une inflation toujours présente.

En ne compensant pas cette inflation vous appauvrissez vos salariés ! La DRH LCL a-t-elle oublié depuis longtemps ce à quoi correspond sa lettre "H" ? Pourtant lors de l'expression du droit de grève du 17 janvier dernier, nous pensions que la Direction avait senti le grondement du mécontentement.

Madame la Présidente, dites leur là-haut qu'il est temps de retrouver la raison, que vos salariés de Méditerranée sont à bout. Qu'un tel degré d'irrespect laissera des traces pour la gouvernance de demain. Dites leur car, nous, représentants du personnel, ils ne nous entendent plus, ne nous écoutent plus !

En revanche, sachez que vos salariés sont prêts à mener ce combat. Ils ne sont pas dupes des dates de négociations si tardives pour être mis au pied du mur et n'ont pas dit leur dernier mot...

TOULON

Climatisation

La Direction nous a présenté un dossier de remplacement du bloc climatisation du site de Toulon. Les élus **CFDT** l'ont interpellé :

Encore une fois la Direction n'a pas écouté les recommandations des Organisations Syndicales puisque lors de la réunion sur site début juillet 2022, puis lors du CSE d'octobre 2022 nous vous demandions d'intégrer le remplacement du bloc clim vieillissant pendant les travaux de réfection du site, cela afin d'éviter des travaux supplémentaires et des coûts supplémentaires !

Force est de constater qu'une nouvelle fois nous n'avons pas été écouté et aujourd'hui, 10 mois après nous avoir présenté le projet de travaux sur Toulon, vous nous présentez un nouveau projet de travaux pour la climatisation ! Ces travaux vont durer 5 mois pour un budget de 380K€. Nous sommes, là, sur un budget identique à celui d'une réfection d'une petite agence ! Que d'argent gaspillé, à une période où les salariés attendent de LCL une reconnaissance financière qui n'est pas au rendez-vous !

En plus de cela, d'un point de vue image client, refaire des travaux et déplacer une nouvelle fois les salariés en moins d'un an ne montre pas vraiment de sérieux de la part de la Banque Numéro 1 de la Satisfaction Clients !



ASSURANCE AUTO

En cas d'usage régulier de votre véhicule personnel pour un usage professionnel, vous devez demander à votre assurance une extension de votre garantie auto (usage professionnel ou tous déplacements, garantie dommages tous accidents). La demande de remboursement par LCL du surcoût d'assurance se fait via l'application "Mes Frais", de même que le remboursement de la franchise dans le cas d'un accident survenue lors d'une mission professionnelle. Un justificatif de l'assurance doit être produit et joint à la demande de remboursement.

DROIT DE RÉPONSE

Nous souhaitons rappeler à une certaine Organisation Syndicale Représentative souhaitant signer la PPV à 500€, que la CFDT LCL est un syndicat qui interroge ses adhérents et ne se laisse pas influencer. Les décisions sont prises en collectif après analyse. Nos confrères CFDT CASA ont signé une PPV de 500€, certes, mais avec en plus une MSI de 3,1% et plusieurs autres mesures.



Joyeuses fêtes de fin d'année à vous et vos proches.



Vos élus CSE :

CFDT : Nathalie CHABRAND (06 28 35 09 03) / Ludovic MARTIN (06 45 50 43 73) /
Estelle PARMENTELAT (06 29 46 32 12) / Frédéric FIOL (06 16 96 24 64) /
Franck LEREBOURG (06 64 32 32 97).

Représentante Syndicale : Sandrine ZAMMIT (06 64 12 68 67).

Cfdt: